

Prendre soin de notre PATRIMOINE NATUREL, un ATOUT pour le développement local

Biodiversité, eau, déchets : dans le domaine de l'environnement, les départements ont des responsabilités particulières qui peuvent être autant d'opportunités pour le développement local.

Protéger l'eau et les rivières

Prendre la responsabilité d'animer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans un bassin versant sensible, celui de l'Yèvre et de l'Auron, est **une véritable décision politique**. Cela nécessite que tous travaillent ensemble pour économiser et protéger l'eau de nos rivières en permettant, à chaque fois que possible, le maintien des activités économiques et de loisirs. **Des accords sur la maîtrise des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation**, parmi les premiers en France, **ont ainsi pu être obtenus** et ont permis, ces dernières années, d'éviter des assècs précoces sur l'Auron. Les SAGE du Cher Amont, Allier aval et Sauldre ont aussi bénéficié des soutiens financiers du département. En bord de Loire, le Conseil Général intervient pour l'entretien des digues dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature. Dans le Sud du Cher, c'est la retenue de Sidiailles, pourvoyeuse d'eau potable aux 45 000 habitants du Saint-Amandois qui a mobilisé l'attention du Conseil Général.

ZOOM : Sidiailles : le Conseil Général principal financeur de la protection de la retenue

La qualité de l'eau à Sidiailles est menacée par des produits de traitements phytosanitaires et par l'accumulation de sédiments. Les vidanges successives sont coûteuses et insuffisantes. A terme, la retenue est menacée. En 2007 et 2008, le diagnostic des risques de pollution a été conduit dans 194 exploitations agricoles, soit 97 % des exploitations entourant la retenue sur le Cher, l'Allier et la Creuse. Des préconisations ont été faites dans la moitié des exploitations, conduisant les agriculteurs à signer des contrats agro-environnementaux sur 3 705 ha de terres sur les 16 000 ha du bassin versant. De fait, les **teneurs en pesticides ont commencé de baisser** dans la retenue. Des progrès plus substantiels sont encore nécessaires pour diminuer l'érosion et la pollution par le phosphore. Ainsi, **depuis 2010, un contrat territorial est signé avec l'Agence de l'eau pour accentuer les mesures de protection, impliquant agriculteurs** (lutte contre l'érosion, limitation des intrants, évolution des pratiques agricoles), **collectivités locales** (modalités d'entretien des espaces publics, assainissement) et **particuliers** (assainissement et espaces verts). Rappelons que la définition du périmètre de protection du captage, qui fait actuellement polémique, est une responsabilité de l'Etat.

Flore et faune remarquable

Par la mise en place d'une recette dédiée aux espaces naturels sensibles, le Conseil général s'est donné les moyens de connaître, protéger et mettre en valeur la biodiversité et les milieux naturels. L'acquisition de 60 ha de bocage particulièrement remarquable à côté de l'abbaye de Noirlac ouvre le chemin à la mise en place, dans la concertation, d'un **réseau d'espaces naturels sensibles** dans le Cher. **Les parcelles**, louées à des agriculteurs sous réserve du respect d'un cahier des charges précis, **conservent leur vocation agricole**. Le schéma des espaces naturels sensibles, en cours de réalisation, s'appuie sur l'inventaire des zones humides du Cher et sur l'état des lieux du patrimoine naturel du Cher, réalisé par le Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre (Contres, Drevant, Val d'Allier, Pays Fort, ...). A noter : une convention avec l'Office National des Forêts a permis de recenser et valoriser les mares forestières du département.

Accompagner et mettre en mouvement : l'éducation à l'environnement

Protéger la planète sera l'affaire de tous. La majorité départementale a voulu que le Conseil Général montre l'exemple et aide les acteurs locaux à prendre leurs responsabilités. Ainsi, il a mis en place le tri sélectif au sein des services départementaux et incite au co-voiturage de ses agents. Pour aider les communes à initier des politiques d'économie d'énergie, de protection de l'eau ou de la biodiversité il a lancé des **assises départementales de l'environnement**, grand moment de prise de conscience des opportunités pour agir. **L'éveil à l'environnement des enfants est facilité par des aides aux associations** intervenant dans les écoles. Enfin, Cher Magazine, édité sur du papier recyclé, passe, tout au long de l'année, des messages de sensibilisation à l'environnement.



Le pôle départemental de l'eau

Dans un contexte financier difficile, et alors que le Cher avait pris un retard considérable dans le domaine de l'assainissement (encore une négligence de la droite !), le Conseil Général développe son soutien aux communes dans le domaine de l'eau avec :

- la définition d'un schéma départemental d'approvisionnement en eau potable,
- La définition d'un schéma départemental d'assainissement et un autre schéma d'élimination des sous-produits d'assainissement
- une convention de **co-financement des programmes d'assainissement ruraux**, avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le développement d'un service de soutien aux communes dans le domaine de l'eau : eau potable, assainissement, rivières et zones humides. L'objectif est d'accompagner les communes vers le retour au bon état de l'eau des rivières pour 2015 (directive européenne). L'implication du Conseil Général permet de mobiliser d'autres fonds (région, agence de l'eau) pour financer des « agents de rivière » dans les différents bassins versants.

Réduire la production de déchets ménagers



Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA), le Conseil Général accompagne les syndicats de collecte et traitement des déchets ménagers pour la mise en place d'actions d'amélioration du **tri sélectif**. Ainsi, aux côtés de l'Agence pour la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), il a subventionné :

- la création d'un **réseau de déchetteries** couvrant l'ensemble du département, de façon à ce que chaque habitant soit situé à moins de 15 km d'une déchetterie,
- l'achat de **composteurs individuels**,

Il contribue aussi à la modernisation du parc des camions permettant la mise en place de la redevance incitative sur le SMIRTOM du Sud du Cher, ...

Ce que la loi a changé depuis 2004

- Le Conseil Général définit et révisé tous les 10 ans le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Avant 2005, c'était une responsabilité de l'Etat
- La transcription en droit français de la Directive Cadre européenne sur l'eau impose de travailler à échéance de 2015 au retour au « bon état des eaux » des rivières et des nappes
- Le Conseil Général s'est vu confier une mission obligatoire d'assistance aux communes rurales dans le domaine de l'eau (rivières, eau potable, eaux usées)



2004-2010, un Département ...

INNOVANT

- moins d'assècs sur l'Auron grâce à des accords limitant l'irrigation
- l'éducation à l'environnement pour tous
- 60 ha de bocage protégés à Noirlac
- un pôle départemental de l'eau, interlocuteur des communes

« Le Cher qu'on aime, la vie qu'on veut ! »